

Procédure de validation pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire dans le canton de Zurich

# L'autre voie vers le titre professionnel

Par **Barbara Petrini**

**À Zurich, les personnes exerçant dans le domaine des soins comme assistant-e en soins et santé communautaire sans en détenir le certificat ont depuis 15 ans la possibilité de l'acquérir via une procédure de validation. Pour l'établir, il a toutefois fallu du temps et des efforts.**

L'obtention d'un titre de formation ne passe pas obligatoirement par l'apprentissage. Les personnes qui disposent d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins, dont trois dans les soins, peuvent, conformément à l'article 31 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, faire attester leurs compétences professionnelles et acquérir ainsi le titre d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC).

Cette procédure est ouverte à Zurich depuis 2008. « Nous l'avons développée en continu, ce qui a permis d'améliorer son degré d'acceptation dans les établissements », explique Cristina Fiscante, cheffe experte dans le canton pour la procédure de validation ASSC.

## Encore peu de métiers dotés d'une procédure de validation

Le domaine des soins compte de nombreux collaborateurs/collaboratrices possédant une longue expérience, mais pas de titre professionnel reconnu. Dès lors, le certificat d'ASSC s'imposait. En outre, la pénurie de personnel qualifié était déjà importante en 2008. Comme les procédures de validation pour des compétences professionnelles étaient relativement rares, l'office zurichois des écoles moyennes et de la formation professionnelle a dû en définir les étapes et développer des instruments. Il a collaboré pour ce faire avec l'organisation cantonale du monde du travail en santé et s'est fondé sur les phases fixées par la Confédération pour ce type de procédure.

## Un obstacle presque insurmontable

Cristina Fiscante décrit les débuts du projet : « De nombreux établissements avaient le sentiment que le certificat était offert sur un plateau, car il n'y avait plus d'examen à passer. » Mais pour certaines personnes, noter ses compétences par écrit constituait un obstacle presque insurmontable. Le fait qu'elles puissent en démontrer un



↑ Illustration de **Solange Herman**, Atelier de technique d'impression, Centre scolaire des industries artistiques CSIA, Lugano

certain nombre lors d'un suivi dans la pratique a facilité les choses. Néanmoins, les dossiers sous forme papier présentés par chaque candidat-e restaient volumineux.

L'introduction d'un outil informatique a été un soulagement et a amélioré la vue d'ensemble. Depuis quelques années, les candidat-e-s ont en outre la possibilité de présenter leurs compétences par oral.

Selon Cristina Fiscante, c'est surtout la formation ciblée des expert-e-s aux examens qui a grandement favorisé l'acceptation de la procédure. « Nous avons aujourd'hui de nombreux employé-e-s très compétent-e-s qui ont obtenu leur certificat fédéral de capacité par le biais de la validation. » Depuis 2016 en effet, 439 CFC ont été délivrés selon cette procédure à Zurich.

▪ Barbara Petrini, responsable de projet senior au Centre pour le développement des métiers, HEFP

► [www.oda-g-zh.ch](http://www.oda-g-zh.ch) (en allemand)

► [www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/f-c/prise-en-compte-et-validation.html](http://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/f-c/prise-en-compte-et-validation.html)